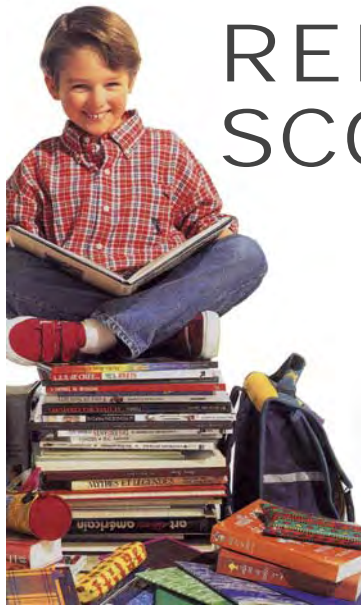


# Le Journal de Port-Mort

Octobre 2003

www.port-mort.com

Périodique communal trimestriel N°.0026



## RENTRÉE SCOLAIRE

- ⇒ **Bénéficiaire de l'A.R.S.**
- ⇒ **Bourses scolaires**
- ⇒ **La rentrée à Port-Mort**
- ⇒ **Nouvelle garderie 1, 2, 3 Soleil**

Photo : Photons@ppp

Éditorial par GUILLEMETTE ALQUIER, maire de Port-Mort

Tous les ans, les usines classées « Seveso »\* dans la vallée de la Seine entre Gaillon et Val-de-Reuil organisent des réunions d'information auprès des communes et des associations concernées. Elles s'inscrivent dans le cadre d'un engagement de progrès de ces entreprises, concernant l'amélioration des odeurs, poussières rejetées... Cet engagement repose sur un programme d'investissement.

Une telle réunion s'est produite le 25 septembre dernier à l'usine Syngenta. Ce fut l'occasion pour les personnes présentes d'une démonstration des moyens dont disposent les pompiers de l'usine. En effet, ces pompiers, internes à l'entreprise, interviennent immédiatement en attendant l'arrivée des pompiers des casernes extérieures.

C'est l'occasion de rappeler ici les consignes à suivre en cas d'alerte puisque le village se situe dans le périmètre éloigné de la zone Seveso de l'usine C.F.P.I. Nufarm.

En début d'alerte la sirène émet un son modulé (3 coups d'une minute espacés de 5 secondes). Vous devez alors rester à l'intérieur ou entrer dans le bâtiment le plus proche et fermer tout. N'allez pas chercher vos enfants à l'école, la directrice connaît la marche à suivre et s'occupera d'eux. Ne fumez pas et évitez toute flamme. Ne téléphonez pas, les secours ont besoin des lignes téléphoniques. Ecoutez *Radio Bleue Normandie 100,1 FM*. En fin d'alerte, la sirène émet un son continu.

Nous devons nous rappeler que la connaissance des conduites à tenir en cas d'accident est notre meilleure protection, même si la possibilité en est faible.

\*Seveso : ville d'Italie, située au nord de Milan, devenue tristement célèbre en 1976 suite à un rejet accidentel de dioxine par une industrie chimique. La dioxine est un sous-produit, très toxique, de la fabrication d'un dérivé chloré du phénol.

Pour en savoir plus sur la directive « Seveso » du 24 juin 1982, visitez :

<http://www.drire.gouv.fr/national/environnement/seveso.html>

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/DIRPPR/seveso.htm>

## Tri Sélectif 2004

■ La règle de décalage d'une journée en cas de jours fériés **disparaît à compter du 2 janvier 2004, sauf pour les journées du 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai.**

■ Ainsi les ordures ménagères et le tri sélectif, collectés le jeudi matin à Port-Mort, le seront **même les jours fériés.**

■ Cette mesure a été adoptée afin que les sociétés partenaires soient en phase avec la réglementation sur le temps de travail.



## Compost haute qualité

La société **ECOSYS** sera présente à la déchetterie d'Aubevoye pour une vente de compost **ECOSYS** (en vrac ou en sac)

Venez nombreux à découvrir ce compost, de **qualité professionnelle**, utilisé en agriculture raisonnée et en agriculture biologique et résolument **différent** de celui qui vous était auparavant proposé sur cette déchetterie.

**Samedi 25 octobre 2003**  
et **Samedi 15 novembre 2003**

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tarif préférentiel pour les usagers de la déchetterie : 0,05 €/ litre.

Sur place, vous pourrez également découvrir le recyclage des végétaux et obtenir des conseils en jardinage.

ECOSYS ☎ 02 32 35 95 81

## Sommaire

■ <b>Rentrée scolaire</b>	2-3
■ <b>Vie communale</b>	
□ Appel pour le Téléthon	3
□ Comité des fêtes	3-4
□ Association de Loisirs de Port-Mort	4
□ Amicale des Anciens Combattants	5
□ Société de chasse	5-6
□ Noces de diamant	6
■ <b>Recyclage</b>	
□ Point sur le tri sélectif à Port-Mort	7
□ Déchets verts	7
■ <b>Social</b>	
□ En savoir plus sur la carte VITALE...	8
■ <b>N.T.I.C.</b>	
□ ADSL : l'engagement de France Télécom	9
□ www.port-mort.com	9
■ <b>Municipalité</b>	
□ Nouvelle mairie	9
□ Sécurité routière	10
□ Comptes-rendus du Conseil municipal	10 à 14
■ <b>Mots fléchés &amp; croisés</b>	15
■ <b>Services &amp; Solutions jeux</b>	16

# Allocation de rentrée scolaire

## Un plus pour la rentrée !

**P**our bénéficier de l'A.R.S., vous devez remplir deux conditions :

- Avoir un ou plusieurs enfants scolarisés, ou en apprentissage, âgés de 6 à 18 ans.
- Ne pas dépasser le plafond des ressources 2002.

Nombre d'enfants à charge	Plafonds
1	16.414 €
2	20.202 €
3	23.990 €
par enfant en plus	3.788 €

Dans ce cas, l'allocation de rentrée est de **253,30 €** par enfant. En cas de dépassement du plafond, une allocation dégressive sera versée.


### Enfants scolarisés

**Pour les 6-16 ans** (nés entre le 01/01/1988 et le 31/01/1998 inclus), la scolarité est obligatoire. Si vous répondez aux conditions, l'allocation est donc versée automatiquement à partir du 20 août.

**Pour les 16-18 ans** (nés entre le 16/09/1985 et le 31/12/1987 inclus), la C.A.F. envoie aux familles une attestation de scolarité à la rentrée pour s'assurer qu'ils sont bien scolarisés ou en apprentissage. Vous faites remplir le document et vous le renvoyez. Dès que votre C.A.F. le reçoit, elle vous verse l'A.R.S..

### Les démarches pour bénéficier de l'A.R.S.

- **Si vous êtes déjà allocataire**, et si vous avez envoyé votre déclaration de ressources, la C.A.F. vous verse automatiquement cette allocation.
- **Si vous n'êtes pas encore allocataire**, vous pouvez contacter votre caisse d'allocations familiales dès maintenant pour ouvrir un dossier.



**Pour en savoir plus, contacter la C.A.F. ...**

☎ 0821 010 010    💻 3615 CAF    🌐 www.caf.fr

## Bourses scolaires départementales

### Conditions d'obtention

1. Avoir un enfant qui fréquente un collège, lycée ou établissement d'enseignement supérieur en France, ou un enfant en établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.
2. L'étudiant ne doit pas être sous contrat d'apprentissage, ou en stage rémunéré.
3. Ne pas dépasser le seuil de ressources calculé en fonction de vos revenus et du nombre de part d'imposition. Le barème est

à votre disposition en mairie.

4. Retirer un dossier de demande de bourse en mairie. Ce dossier est à remettre dans nos services pour être transmis au Conseil Général **avant le 30 novembre**, date de rigueur.

**Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser en Mairie ☎ 02 32 52 61 46.**

## La rentrée à Port-Mort



La rentrée 2003 s'est déroulée dans de bonnes conditions avec cette année des changements notables au point de vue structure de fonctionnement.

- Création d'un deuxième poste en maternelle pour accueillir les « bébés 2000 ».
- Transfert des locaux de la garderie dans la partie rez-de-chaussée de l'ancien logement de fonction (rendue d'ailleurs tout aussi conviviale pour les enfants grâce à la célérité des travaux effectués juste avant la rentrée).
- Mise en sécurité nécessaire de l'enceinte de l'école (panneaux et portails).

### Liste du personnel enseignant de l'école et effectif

• Mme VUICHOUD	Petits	21
• Mme HYNDERICK	Moyens et Grands	28
• Mme DERVAL (Directrice)	CP et CE 1	28
• Mme RENAULT	CE2	16
• Mr PORRONE	CM1 et CM2	22

Mmes TRICOTEAUX et ALLAMANICHE assurent à temps complet et à temps partiel les fonctions d'Agent Territoriale Spécialisée de l'Ecole Maternelle (A.T.S.E.M.).

### Les projets et les dates à retenir

- **Plantation festive** d'un arbre dans la cour de l'école pour clore la première année du projet d'Ecole sur les sciences le samedi 29 novembre 2003.
- **Marché de Noël**, le samedi 13 décembre 2003, de 9 h à 14 h.
- Cette année le **projet d'école** concernera plus particulièrement **la vie des animaux**. Un programme qui sollicitera certainement les possesseurs d'animaux et de lieux propices à certaines formes de vie animale (bassins, mares, bois...) et tous supports relatifs à ce sujet d'étude.  
Merci par avance aux Port-Mortais qui accueilleront avec intérêt les demandes de toutes sortes des enfants de l'école.

■ CHARLES PORRONE

Nouvelle garderie



Photo : C.Lordi

**E**n raison de l'ouverture de la nouvelle classe de maternelle, la garderie périscolaire a du céder la place. A cet effet l'ancien appartement de fonction de l'école a été réhabilité. La garderie a donc ouvert dans des locaux refaits à neuf et ce pour la plus grande joie de ses utilisateurs.

■ CHRISTIAN LORDI

1, 2, 3 Soleil

**D**epuis le 1<sup>er</sup> septembre un nouveau service est ouvert aux habitants du village (et à tous les habitants du territoire de la Communauté de Communes des Andelys et ses Environs). Il s'agit d'un **service de garde d'enfants adapté**, qui permet de répondre à des impératifs tels que horaires décalés, départ en formation, déplacement professionnel, enfant malade pendant le temps de travail...

Ce service est complémentaire des services de garde existants pour enfants, et ne vient en aucun cas en concurrence avec ceux-ci.

Il est ouvert **7 jours sur 7, 24 heures sur 24**, sauf le 1<sup>er</sup> mai.  
Il prend en charge les **enfants de 0 à 13 ans**.

Le montant de la participation financière des parents est calculé selon le quotient familial (de 1,52 € à 9,15 €/ heure). Les familles bénéficient d'une déduction fiscale correspondant à 50 % des dépenses (plafonnée à 10.000 € par an).

Ce service est créé au sein de l'association d'aide et d'intervention à domicile de Vernon, en partenariat entre autre, avec la C.C.A.E..

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter cette association :

**1, 2, 3 SOLEIL**

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Rue Louise Damasse BP 338 • 27203 VERNON CEDEX

☎ 02 32 51 05 03

■ GUILLEMETTE ALQUIER



TÉLÉTHON 2003

Appel aux volontaires !

**L**e Téléthon aura lieu cette année le **6 décembre**, et quelques personnes de bonne volonté voudraient bien mettre sur pied une petite manifestation à cette occasion.

L'an passé un repas communal et des jeux avaient été organisés et les participants en avaient gardé un bon souvenir. Les bénéficiaires avaient été entièrement reversés à « Force 10 » qui centralisait les dix communes participantes.

Cette année, ces personnes sont trop peu nombreuses et **cherchent des volontaires en renfort**, sous peine de voir disparaître cette manifestation de notre commune. Ce serait vraiment dommage...

**Vous êtes intéressé pour appuyer le Téléthon et ces personnes ?!**

**Alors faites vous connaître en contactant la Mairie ☎ 02 32 52 61 46 !**

Comité des fêtes



Photo : A.Clerfeuille

Animations lors de la Foire-à-tout du 14 septembre.

**N**ous espérons que les Port-Mortaises et Port-Mortais ont passé de bonnes vacances.

Petit bilan de nos manifestations passées et à venir :

- La **soirée choucroute** a rencontré un vif succès. Merci à la boucherie LUCET.
- La **chasse aux œufs de Pâques** : bonne mise en place de Mr LUCAS et bonne assistance des membres du bureau et des parents. Un grand merci à Mr et Mme BRACHET pour avoir accueilli enfants et parents, et avoir offert le café et les gâteaux de l'amitié.
- La **foire-à-tout du 4 mai**, sur une idée de Mr MERCIER, fut un succès. Merci à lui pour les panneaux d'affichage.
- Le 21 juin, à l'occasion de la **Fête de la Musique** a eu lieu notre traditionnelle fête du village. Chacun a pu apprécier la paëlla et l'ambiance de notre D.J. Christian MÉRIEUX, tout fier derrière la sono neuve du comité.
- **Maisons fleuries** : Merci à Mme PITOU qui a accepté de faire

Comité des fêtes - suite

partie du jury, au côté des membres du Comité pour départager les participants. Tâche difficile. Tous à vos plantations pour 2004.

- **Foire-à-tout du 14 septembre** : Toujours autant d'exposants et de visiteurs avec le soleil en prime.

Les prochaines dates sont :

- Samedi 1<sup>er</sup> novembre Halloween
- Samedi 15 novembre Karaoke et Tartiflette
- Dimanche 21 décembre Noël des enfants, avec clowns, magiciens et goûter.

Nous comptons sur vous tous.

■ PATRICK DANA, PRÉSIDENT



## Grand Tournoi de TAROT

*Organisé par l'A.L.P.M.*

**Samedi 29 novembre 2003 à 21h00**  
à la Maison de Village de Port-Mort

**Inscription sur place à partir de 20h00 : 12 €**

- **1er Prix : 150 €**
- Coupe au vainqueur
- Coupe à la 1<sup>ère</sup> dame
- 100 lots à gagner

**Ne manquez pas ce rendez-vous !**


A.L.P.M. : Saison 2003-2004

■ **Horaires et tarifications des activités**

□ **Tarif de la carte ALPM :**


- 17 € pour les adultes
- 9 € pour les enfants de - 18 ans

La carte ALPM permet l'accès à toutes les activités.




**Gymnastique Adultes**  
Responsable : Carole COATANHAY  
Lundi et Mercredi : 20h00 - 21h00  
Carte ALPM + 45€/ année pour 1 h / semaine  
+ 90 €/ année pour 2 h / semaine

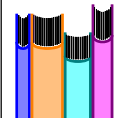
**Gymnastique Enfants**  
Responsable : Carole COATANHAY  
Mercredi : 10h15 - 11h00 pour les enfants de maternelle  
11h00 - 12h00 pour les enfants de primaire  
Carte ALPM + 30 €/ année pour 1 h / semaine




**Tennis de table**  
Responsable : Christian MÉRIEUX  
Vendredi : 20h30 - 22h30  
Carte ALPM uniquement.  
La licence est en supplément pour les personnes faisant de la compétition.



**Tennis**  
Responsable : Dominique LEFORT  
Carte ALPM + caution de 15 € pour la clef d'accès au court.



**Bibliothèque**  
Responsable : Nadège DANA  
Samedi : 9h00 - 12h00  
Carte d'accès à la bibliothèque : 5 €



**Tarot**  
Responsable : Alain FERRY  
Jeudi : 20h30  
Carte ALPM uniquement.

■ **Calendrier des activités ponctuelles**

- 2003
- **Tournoi de Pétanque**  
Samedi 27 septembre • 13h15 • Parking Maison de Village
  - **Tournoi de Belote**  
Dimanche 19 octobre • 13h30 • Maison de Village
  - **Grand tournoi de Tarot** > Lire ci-dessus  
Samedi 29 novembre • 20h00 • Maison de Village
- 2004
- **Galette des rois**  
Dimanche 25 janvier • 16h00 • Maison de Village
  - **Petit tournoi de Tarot**  
Samedi 7 février • 20h30 • Maison de Village
  - **Cross « Les 10 km de Port-Mort »**  
Dimanche 21 Mars • 10h00 • Maison de Village
  - **Tournoi de Pétanque**  
Samedi 15 mai • 13h15 • Parking Maison de Village
  - **Tournoi de Football**  
Samedi 30 mai • 08h30 • Cour de l'école
  - **Tournoi de Tennis de table**  
Dimanche 13 juin • 08h30 • Maison de Village

Appel aux joueurs de Tarot !

Vous aimez le tarot ?!  
Que vous soyez joueur confirmé ou débutant,  
oubliez vos complexes et venez nous rejoindre  
**tous les jeudi soir à la Maison de Village à 20h30 !**  
*Initiation & perfectionnement dans une ambiance conviviale  
pour tous les amateurs de 7 à 77 ans !*

Pour tout renseignement, n'hésitez à me contacter :  
Alain FERRY ☎ 02 32 52 28 13





## Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants

■ **Foire-à-tout** : Comme d'habitude, nous avons participé à la « Foire-à-tout » qui était organisée par le comité des fêtes de Port-Mort. Le temps était splendide et nous avons passé une excellente journée, ce qui est essentiel. Cela a été pour nous l'occasion d'une grande fête où l'on se rencontre, discute, vend, achète et où la bière, le café, les sandwiches et saucisses deviennent des spécialités régionales.

L'Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort, s'implique dans cette activité en tenant un stand couvert, où les membres bénévoles s'investissent dans l'accueil, la vente d'articles de toutes sortes, ainsi que le fonctionnement du « chamboule tout » où de nombreux lots ont été gagnés par les meilleurs lanceurs de balles. Nous avons aussi un panier garni dont il fallait deviner le poids pour l'emporter. C'est Edith ROY qui cette année a donné le poids le plus près de la réalité (à 50g près) et qui a gagné le panier avec son contenu. A l'arrêt du jeu, le panier a été pesé à la boulangerie de Port-Mort pour un poids de 8,800 kg.

### Bravo Edith !

Tout va bien donc et cette journée nous a permis de renforcer quelque peu l'état de nos finances, mais nous sommes toujours aussi désolés, de devoir payer 24 € pour notre emplacement, en qualité d'association loi 1901, mais il paraît que c'est normal !!

Mille mercis à tous ceux qui nous ont aidé de quelque manière que ce soit, en particulier en nous donnant des objets à vendre et en animant notre stand.

■ PIERRE CONFLAND



### ■ Assemblées générales

En octobre 2003, nous avons deux assemblées générales :

- L'assemblée générale de notre association qui a eu lieu le vendredi 10 octobre 2003 dans la maison de village, dont vous nous donnerons compte-rendu dans la prochaine édition du journal.
- **L'assemblée générale de la Fédération Départementale des Associations de Combattants de L'Eure, le samedi 18 octobre à partir de 10h dans la maison de village.**

Nous accueillons cette année et pour la première fois, la fédération départementale des associations de combattants de l'Eure pour son assemblée générale qui se déroulera dans notre maison de village.

Après les habituels rapports, moral, financier et vérificateurs aux comptes, cette réunion sera marquée par une intervention du président départemental M. Jean Georges BUQUET et l'élection du secrétaire général.

Après la clôture de l'assemblée générale vers 11h30, un dépôt de gerbe est prévu au monument aux morts vers 11h 45.

Un vin d'honneur sera ensuite servi dans la Maison de village vers 12 h et nous terminerons pour ceux qui le désirent par un repas amical à l'*Auberge des Pêcheurs* de Port-Mort.

Nous pouvons ajouter que cette fédération à laquelle nous cotisons (2 € par ancien combattant) regroupe un certain nombre d'associations du département de l'Eure représentant entre 600 et 700 anciens combattants adhérents. Les délégués de cette fédération siègent dans différentes commissions auprès d'organismes tels que l'O.N.A.C. (Office National des Anciens Combattants) ou de l'U.F.A.C. (Union Fédérale des Anciens Combattants) par exemple, et défendent les droits des anciens combattants, en particulier dans le domaine des oeuvres sociales.

■ MICHEL MARTINOVITCH



## Société de chasse : Brevet « Grand Gibier »

C'est un brevet organisé par l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier avec le concours de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure.

Si l'examen et les révisions ont lieu au siège de la Fédération à Évreux, la préparation, quant à elle, est décentralisée. Une formation a lieu à Port-Mort, dans la Maison de Village, selon le calendrier présenté en page 6.

La formation porte sur des sujets variés : bien sûr, les grands animaux de nos forêts et des montagnes, leurs caractéristiques, leurs modes de vie, leurs pathologies, mais également, les chiens, la forêt (flore et petite faune), les armes, la réglementation de la chasse, la sécurité, la vénerie...

Cette formation prépare au Brevet Grand Gibier, qui comporte un examen écrit (130 questions QCM) et un examen pratique de tir.

**Mais elle s'adresse également aux non-chasseurs qui veulent en savoir plus sur leur environnement.**

- Inscriptions auprès de la F.D.C.E. ☎ 02 32 23 03 15 ou de Lucien CAILLOT ☎ 02 32 52 09 61.

■ LUCIEN CAILLOT, PRÉSIDENT

Société de chasse - suite

**Calendrier de préparation au Brevet Grand Gibier 2003-2004**

- ☐ Intervenants : M.CAILLOT et M.ROINSARD
- ☐ Horaires : mardi 18h00-20h00
- ☐ Lieu : Maison de Village de Port-Mort

2003

- 18 novembre Le chevreuil, le chamois et l'isard
- 2 décembre Le cerf et les chiens
- 16 décembre Le sanglier, les honneurs, l'animal blessé

2004

- 6 janvier Balistique, armes, munitions, optiques
- 20 janvier Forêt, sylviculture, petits animaux, flore
- 3 février Réglementation, sécurité, mouflon
- 17 février Pathologie, vénerie, indice de présence

- ☐ Révisions : samedi 13, 20 et 27 mars 2004 de 9h00 à 17h00
- ☐ Examen **pratique** : samedi 6 mars 2004 à 8h30
- ☐ Examen **théorique** : dimanche 28 mars 2004 à 14h00

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Lucien CAILLOT ☎ 02 32 52 09 61.



**NOCES DE DIAMANT\***

Ce samedi 4 octobre 2003, Mme ALQUIER a eu le plaisir d'officier pour les Noces de Diamant, de **Simone et Roger BEGUIN**, qui en compagnie de leur famille et leurs amis ont réaffirmé leur engagement. Toute nos félicitations à ce couple sympathique et toujours jeune.

\* 60 années de mariage !



Photo : J.Lordi

Sondage ADSL : Pour les retardataires ou les nouveaux arrivants ! - voir article page 9

Coupon à découper et à retourner au secrétariat de mairie



Possédez-vous un micro-ordinateur ? \_\_\_\_\_ ☐ OUI ☐ NON

\* Si oui, PC ☐ ou Mac ☐



Disposez vous d'une connexion à Internet ? \_\_\_\_\_ ☐ OUI ☐ NON



Êtes vous intéressé par le raccordement à l'ADSL ? \_\_\_\_\_ ☐ OUI ☐ NON



Demandeurs, vos coordonnées nous intéressent !

Nom : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Em@il : \_\_\_\_\_

Fournisseur d'accès actuel \* : \_\_\_\_\_ \* facultatif

Sondage organisé par le Conseil Municipal de la commune de Port-Mort • mars-juillet-octobre 2003

ADSL à Port-Mort



## Tri sélectif : Où en est-on à Port-Mort ?

Le plan départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers a prévu pour 2005, le recyclage de 181.000 tonnes, soit 45 % de la production de nos déchets.

Il y a trois filières de valorisation :

- Matière,
- Organique [compostage],
- Énergétique [incinération avec récupération d'énergie].

Aujourd'hui, la valorisation matière peut fonctionner efficacement si un tri préalable est effectué. C'est le thème de cet article.

La collecte se fait soit en porte-à-porte (sacs bleus et sacs verts), soit en apports volontaires (conteneurs).

Voici quelques exemples de valorisation matière :

- Le **papier** devient matière première secondaire (MPS) et est transformé à nouveau en **pâte à papier**, afin de sauvegarder le plus possible nos forêts.
- Les **plastiques**, sont broyés, refondus et rentrent à nouveau dans le cycle de fabrication. Ils peuvent devenir **pull-over**, ou être utilisés dans l'industrie **automobile**.
- Les emballages **métalliques** suivent le **même processus** dans leur propre filière.
- Le **verre** est broyé et transformé en **calcin\***.

Globalement les tonnages collectés (en porte-à-porte et en conteneurs), n'évoluent pas, ou peu, depuis 2001.

\* Débris de verre broyé destinés à être réintroduits dans le four de fusion.

A Port-Mort, le **tri**, lorsqu'il est réalisé est **satisfaisant, mais reste nettement insuffisant** en tonnage.

Il y a des **déchets valorisables qui partent encore en ordures ménagères**.



Photo : I. Pitou

Le centre de tri d'Etrépagny, unique dans le département de l'Eure.

Le centre de tri d'Etrépagny qui réceptionne la collecte sélective, a un **rendement** actuellement d'environ **50 % de sa capacité**.

Cet outil, aussi performant soit-il, ne peut **bien fonctionner**, que s'il est **bien alimenté**.

*Ayons donc le geste citoyen,  
et développons le tri sélectif à Port-Mort !*

Si vous souhaitez, visitez ce centre de tri !  
**CONTACTEZ LE SYGOM ☎ 02 32 54 47 64**

■ IRÈNE PITOU

## Déchets verts

**A**près toutes ces semaines de sécheresse, nous espérons bien que nos jardins vont reverdir, et que la végétation va un peu à nouveau se développer avant l'hivernage.

Qui dit végétations, dit **déchets verts**.

Les déchets verts (élagage, désherbage, tonte...) qui sont parfois déposés dans des lieux publics occasionnent tout de même des désagréments pour les riverains ou promeneurs. Ce n'est vraiment pas l'idéal.

### Une solution : la déchetterie

Nous vous rappelons les heures d'ouverture de la déchetterie d'Aubevoye, **pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars** :

le lundi : 10 h - 12 h / 14 h - 17 h

du mardi au samedi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Des cartes d'accès gratuites sont à votre disposition en mairie.

N'hésitez pas à demander cette carte.

Merci de votre civisme.

■ JOSIANE LORDI

## Centre de Loisirs : Merci !



Photo : C.Lordi

**E**ncore une fois le voyage de fin de séjour du centre de loisir a été un grand plaisir pour tous les enfants, qui sont allés profiter d'une journée récréative au parc *Astérix*.

**Nous profitons de cette occasion pour remercier**

la Société ALLAND & ROBERT,

les Cars JACQUEMARD,

et les Ets PLAQUET

pour leur aide qui a permis de financer une partie de ce voyage.

■ CHRISTIAN LORDI



## Du bon usage de la carte Vitale

**D**es questions subsistent quant aux modalités d'utilisation de la carte Vitale. Voici les réponses à celles qui sont le plus souvent soulevées.

### □ Quel est le rôle de la carte Vitale?

La carte Vitale joue exactement le rôle de l'ancien document papier. La puce contient vos données administratives ainsi que les noms et âges de vos enfants de moins de 16 ans. Si les professionnels que vous rencontrez transmettent les feuilles de soins électroniques directement à votre caisse, vous n'avez plus à envoyer de feuilles de soins accompagnées des vignettes. Les délais de remboursement sur votre compte bancaire (ou tout autre compte spécifié à la caisse) sont donc réduits à cinq jours. Si vous bénéficiez d'une prise en charge à 100 %, vous n'avez aucune avance de frais à faire, s'il n'y a pas de dépassement d'honoraire ou d'acte non remboursable. Mais ce n'est pas une carte de paiement.

### □ Je n'ai pas reçu ma carte Vitale, comment l'obtenir?

Les caisses primaires d'assurance maladie envoient, dès l'âge de 16 ans, une carte Vitale personnelle à chaque bénéficiaire. Si vous ne l'avez pas reçue, c'est que vous avez été mal identifié dans le fichier de l'assurance maladie (erreur de nom, d'adresse...). Selon la nature de l'information erronée ou manquante, les délais d'envoi d'une nouvelle carte peuvent varier de trois semaines à plusieurs mois.

### □ Combien de temps est-elle valable?

Elle est valable sans limitation de durée. Seules les personnes prises en charge à 100 % et les bénéficiaires de la C.M.U. complémentaire doivent renouveler leurs droits (tous les ans pour la CMU; pour les affections de longue durée, au rythme de ré-examen de votre dossier).

### □ Je vais avoir un deuxième enfant, comment l'inscrire sur ma carte?

Tout changement de situation familiale doit être signalé à votre caisse par courrier (ou au guichet), et vous devez fournir le justificatif du changement. Votre caisse l'enregistre et vous indique quand vous rendre à une borne Vitale (dans les C.P.A.M., certaines mairies ou des hôpitaux - liste auprès des caisses primaires ou sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)). Il suffit alors d'introduire votre carte et d'appuyer sur le bouton « mise à jour ». Celle-ci est alors effective.

### □ On me réclame l'attestation papier, mais je ne l'ai plus. Que faire?

Vous devez demander à votre caisse une nouvelle attestation et la conserver précieusement avec votre carte.

### ■ Perte ou vol

L'assuré peut faire une nouvelle demande de carte à sa caisse primaire, qui l'enverra gratuitement sous un mois environ, en contrepartie d'une déclaration sur l'honneur de perte ou de vol.

### ■ Localisation des bornes Vitale les plus proches

- **Gaillon :** CPAM, rue Roland Roche
- **Les Andelys :** CPAM, rue Flavigny  
Mairie, Service sociaux, rue des oiseaux
- **Saint-Marcel :** CCAS, 55 route de Chambray  
Galerie centre commercial *Intermarché*
- **Vernon :** CPAM, 12 av. Pierre Mendès France  
CPAM, rue Louise Damasse  
Centre Hospitalier, 5 rue du Dr Burnet



Collecte Nationale  
Du Secours Catholique

**Dimanche 16 novembre 2003**

Chaque année l'association Secours Catholique fait appel à la générosité du public lors d'une campagne médiatique et d'un évènement phare : **La Collecte Nationale**.

Les dons financiers reçus lors de cet appel de fonds seront affectés au service des personnes en difficulté que nos équipes de bénévoles accompagnent au long de l'année.

Secours Catholique - Délégation de l'Eure

*Association reconnue d'utilité publique*

18, rue du Docteur Guindey - BP 334

27003 ÉVREUX Cedex

Délégué diocésain : Jean-Marc BOISSELIER

☎ 02 32 33 05 90 • CCP 1241-83 K Rouen



**Samedi 18 & Dimanche 19 octobre 2003**

**au domaine d'Harcourt de 14 h à 18 h**

aura lieu une



**Exposition  
Mycologique**

Sur réservation, aura lieu  
**une cueillette dans la forêt**  
le samedi et dimanche matin.

Entrée : 4 €, adultes et 1,5 €, enfants de 6-18 ans

Renseignements et réservations

☎ 02 32 46 29 70

■ MARIE-CLAUDE FAYARD

DOSSIER FAMILIAL 344 - SEPTEMBRE 2003





## ADSL : L'engagement de France Télécom

Le deuxième sondage nous a apporté des combattants supplémentaires, sans toutefois atteindre la barre des 200 abonnés A.D.S.L. potentiels. Avec les dernières promesses des retardataires à venir **nous approchons les 110 abonnements envisagés.**

Mais pas de problème, car dans un communiqué de *France Télécom* en date du 10 juin 2003, Thierry BRETON, PDG, « prend l'engagement d'ouvrir dans les meilleurs délais des accès ADSL **dès que 100 clients d'une même zone de desserte feront la demande** ». Ce communiqué est consultable dans son intégralité à l'adresse indiquée ci-dessous.

Fort de toutes vos réponses et de ce seuil abaissé un courrier est parti à la direction régionale de *France Télécom* de Haute Normandie.

Dans le cas où *France Télécom* souhaiterait des demandes personnalisées, nous contacterons chacun d'entre vous, en vue du dépôt de celle-ci.

**Un coupon réponse est disponible en page 6 pour les retardataires ou les nouveaux arrivants.** Par contre, si vous avez déjà répondu, il est inutile de nous le renvoyer : cela ne fait que fausser les statistiques ! Merci d'avance.

Pour en savoir plus (Merci à M.CORNEC qui a déposé cette information en mairie) :  
[http://www.francetelecom.fr/fr/espaces/journalistes/communiqués/CP\\_0ld/cp030610.html](http://www.francetelecom.fr/fr/espaces/journalistes/communiqués/CP_0ld/cp030610.html)

■ CHRISTIAN LORDI



## Actualités « port-mort.com »

Le site a déjà reçu **1.270 visites** depuis sa parution initiale et la moyenne de fréquentation est d'environ 300 visites/mois sur les 3 derniers mois. Sur octobre, la moyenne faiblit : c'est normal, comme pour tout site internet, si le contenu n'évolue pas, l'intérêt des visiteurs baisse...et je n'ai malheureusement pu alimenter le site suite à un certain nombre de soucis techniques. *Cela va changer !*

- La commission communication du conseil municipal a approuvé l'idée émise par certains internautes portmortais d'avoir un **forum** dans lequel les élus de la commune pourront répondre directement à vos questions. **Attention** : ce forum sera contrôlé par un modérateur, et vos questions ou suggestions se devront d'être **d'intérêt général, constructives et signées « en clair »**.
- La rubrique « **galerie** » inactive à ce jour offrira la possibilité de télécharger les photos du site afin de les établir en tant que papier peint. Elle comprendra également une galerie d'anciennes cartes postale du village : **à ce titre j'en appelle à tous les possesseurs de vieilles cartes postales de Port-Mort** qui seraient disposés à me les prêter pour numérisation et publication dans la rubrique. De plus, il m'est possible de « restaurer », imprimer et plastifier certains exemplaires auxquels vous tenez tout particulièrement.
- Enfin, grâce à la participation enthousiaste de Lucien CAILLOT, président de la Société de Chasse, la rubrique « Ecosystème » va pouvoir ouvrir.
- Les programmes d'activités des associations seront accessibles via la rubrique « à votre service > associations ».

■ ALAIN CLERFEUILLE ☎ 02 32 52 64 25 • [infos@port-mort.com](mailto:infos@port-mort.com)



## Avancement des travaux de la nouvelle mairie



Nouvelle mairie : côté rue

Photo : C.Lordi

Comme vous avez pu le voir, les travaux de la future mairie sont enclenchés, et depuis le début du mois de septembre, vont bon train.

Le planning des travaux établi par l'architecte Mr LE VILLAIN prévoit l'achèvement des travaux vers la fin de l'année.

A ce jour les travaux de gros œuvre intérieur, abattage des murs et la pose des poutrelles de soutènement ont été effectués. Les menuiseries extérieures sont en cours d'installation. Les travaux d'électricité, le chauffage sont mis en route, ainsi que le ravalement.

Nous sommes sensibles à l'intérêt que vous portez à la conservation des pierres apparentes, mais il n'est toutefois pas possible de les conserver. Pour rendre le mur étanche à l'humidité, il faudrait réaliser des jointements et les moellons de silex étant relativement petits, le rendu ne serait pas joli, car il existerait trop de surfaces de joint proportionnellement au restant de silex. L'option de l'enduit ton chaux avec sable a donc été retenue. Après nettoyage des pierres maîtresses, des briques et des corniches, qui elles resteront apparentes, cet enduit sera appliqué sur toutes les surfaces médianes faites de petits silex.

Rendez-vous au prochain journal pour la suite des travaux.

■ CHRISTIAN LORDI



Nouvelle mairie : côté jardin

Photo : C.Lordi



## Réponse à « Monsieur X »

**N**ous rappelons que l'équipe municipale lors des conseils est prête, à écouter et enregistrer toute suggestion constructive émise par chaque habitant de Port-Mort.

Il est regrettable aujourd'hui de recevoir encore du courrier anonyme de Monsieur « Je Sais Tout, y a qu'à faire » et j'en passe... Nous avons été élus sur un programme que nous développons actuellement même si les difficultés et les imprévus ne manquent pas.

En ce qui concerne la sécurité routière, nous sommes conscients que les aménagements déjà pris ne sont pas suffisants. L'État lui-même a les pires difficultés et doit employer des gros moyens pour faire respecter et donner au pays une conduite digne et sécurisante.

A Port-Mort, nous réfléchissons en fonction du futur aménagement du territoire, comment aborder ce problème. Trois remarques sont néanmoins essentielles :

- Nous ne sommes pas les décideurs de nos projets, c'est le Conseil Général qui doit avaliser nos décisions.
- Nous ne devons pas nous contenter de sécuriser le village à un niveau particulier mais sur l'ensemble de la traversée du village.
- Ne pas ignorer le coût d'un tel projet de sécurisation (60% du coût sera à la charge de la Commune, ce qui nous conduira inévitablement vers un investissement de chacun).

Quant à « Monsieur X Je Sais Tout mais je n'ai pas trop de courage », je vous invite à venir discuter avec nous au lieu d'employer des méthodes que mes parents et arrière parents ont bien connues au cours d'une période hélas pas si lointaine, où la dénonciation était étrangement liée avec l'anonymat.

■ GILLES AULOY, MAIRE ADJOINT

Arrêté du  
Conseil Général

**P**our limiter les accidents de la circulation sur la route départementale 313, avant l'entrée du village côté les Andelys, le Conseil Général a pris un arrêté instaurant

- **une limitation de vitesse de 50 km/h au lieu de 90 km/h**

sur le tronçon allant du début du virage jusqu'au panneau « Port-Mort » .

## • en date du 30 juin 2003

**Présents**

Guillemette ALQUIER, *Maire*,  
Annie DEVOUGE-BOYER,  
Evelyne LAINE,  
Irène PITOU,  
Gilles AULOY,  
Jacques CALMEJANE,  
Christian CHOMIENNE,

Jean-Pierre LECOQ,  
François LEHALLEUR  
Pierre LEMERCIER,  
Christian LORDI,  
Charles PORRONE,  
Jean-Luc THOMAS,  
Alain TRÉGLOS.

**Absents**

Thierry VARNIÈRE, pouvoir donné à Mr CALMEJANE,  
François LEHALLEUR, pouvoir donné à Mme PITOU .

**Secrétaire de séance**

Pierre LEMERCIER.

■ **Indemnités des Adjoint**

Le Conseil Municipal fixe les indemnités des adjoints au taux de 8,25 % de l'indice 1015.

■ **EDF – Branchement logement 83 Grande Rue**

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de branchement pour l'installation d'un compteur de logement attaché à la poste, que la mairie réhabilite pour le louer. Le montant du devis s'élève à 788,09 €TTC (TVA à 5,5 %).

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce branchement.

Cette demande de branchement ne pourra être réalisée qu'après le passage du CONSUEL pour la vérification des installations électriques.

Un devis va également être demandé à la compagnie des eaux pour un compteur. La possibilité d'un sous-compteur sera également étudiée.

■ **Adjonction de compétence à la Communauté de Communes des Andelys et ses Environs – Modification des statuts**

Madame le Maire présente le courrier de la Communauté de Communes relatif à la décision prise par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 24 juin 2003 de modifier ses statuts.

Pour l'investissement voirie, en raison des difficultés croissantes rencontrées par les communes pour obtenir des subventions, il est décidé d'ajouter une compétence pour la création et les aménagements de voirie.

Le développement d'une politique en faveur de la jeunesse et de la petite enfance est ajouté aux compétences de la communauté de communes. Elle prendra en charge par l'intermédiaire des contrats « temps libre » les budgets des garderies périscolaires et centre aéré.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver la décision du Conseil Communautaire,
- d'accepter la modification des statuts dont copie est annexée à la présente,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

■ **Proposition – vérification aire de jeux**

Une vérification périodique des aires de jeux est obligatoire.



## • en date du 30 juin 2003 - suite

- La société « 1 METRE 20 » propose un contrat sur une durée de 3 ans comportant une vérification annuelle dont le montant est de 152 €H.T.
- L'APAVE propose une vérification annuelle pour 1.000 € H.T.

À l'unanimité, le Conseil Municipal retient la société « 1 METRE 20 » et charge Mme ALQUIER ou Mme DEVOUGE-BOYER de signer le contrat.

### ■ S.I.E.G.E. : Adhésion commune de Val-de-Reuil

Mme le Maire expose au conseil municipal que le comité du Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure, lors de sa réunion du 7 juin 2003, a adopté à l'unanimité la demande d'adhésion de la commune de Val de Reuil au titre des communes dites de catégorie « A » conservant le produit intégral de la taxe sur l'électricité.

Elle rappelle que le syndicat a été créé en 1949 entre toutes les communes du Département, à l'exception de Val-de-Reuil non constituée à l'époque.

Depuis cette création, le syndicat a développé des moyens importants pour exercer à bien ses compétences transférées pour le développement d'actions d'intérêt intercommunal.

L'admission nouvelle de la commune de Val-de-Reuil présente l'intérêt d'une représentation départementale syndicale des communes auprès des instances locales, nationales voire européennes à l'heure de la libéralisation des énergies et d'un renforcement de la cohésion de l'ensemble des collectivités du département de l'Eure.

En outre, elle aura l'avantage d'augmenter les recettes du syndicat, au titre des redevances du concessionnaire.

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Val-de-Reuil en date du 23 mai 2003,

Vu la délibération de l'assemblée du SIEGE en date du 7 juin 2003 se prononçant favorablement sur la demande d'adhésion,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande d'adhésion à l'EPCI de la Commune de Val-de-Reuil, et demande à Mr le Préfet de bien vouloir arrêter la décision d'admission de cette commune.

### ■ Questions diverses

#### □ Bail du Bureau de Poste

Le bail du bureau de poste étant arrivé à expiration le 30 juin, La Poste propose de renouveler cette location pour une période d'un an seulement, c'est à dire jusqu'au 30 juin 2004, en raison de la réorganisation de leurs services. Le montant du loyer proposé est de 747,39 € annuel.

Le Conseil Municipal demande à la Poste de revoir sa position, non pas sur le montant du loyer, mais sur la durée. Dans le souci d'assurer une continuité des services offerts par notre annexe postale, il souhaiterait qu'un bail d'une durée de trois ans soit établi.

#### □ Virement de crédit

La commune reçoit la demande de participation de notre commune, par le Syndicat Intercommunal de Voirie du Canton des Andelys, pour des travaux de canalisation des eaux pluviales, d'un montant de 1.411,25 €

Pour faire face à cette dépense le Conseil Municipal prélève la somme de 1.415 € sur le compte 67, pour la porter au compte 2315 (travaux de voirie).

#### □ Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort

Mme le Maire donne lecture du courrier de l'association demandant au Conseil Municipal d'abandonner la demande de remboursement de frais de 400 € faite à l'Association dans le cadre du procès avec l'usine *Alland & Robert*, et de bien vouloir leur rembourser les frais d'huissier d'un montant de 156,50 €

Malheureusement, même si la mairie peut être ouverte aux discussions, nous sommes là dans une procédure de justice et de plaidoirie, avec d'un côté un jugement rendu, et de l'autre une prise en charge des frais par le biais de l'assurance protection juridique de la commune. Les sommes demandées en dédommagement ne sont donc pas encaissées par la mairie, mais par notre compagnie d'assurances, à l'origine de la demande. Une procédure de justice comporte des risques.

#### □ Remerciement pour les subventions

Mme le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les courriers de remerciement des *Papillons Blancs* et de *La Sauvegarde de l'Environnement* de Saint-Pierre-la-Garenne, pour les subventions communales qui leur ont été accordées au titre de l'année 2003.

#### □ Création d'une régie d'avance pour le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement

Mme ALQUIER expose que la directrice du Centre de Loisirs, notamment pour les activités liés aux adolescents a besoin d'une régie d'avance pour pouvoir payer les frais de séjour durant les sorties, pour tout achat pour lesquels les bons administratifs ne sont pas acceptés (exemple : sortie bowling ou cinéma, restauration rapide...).

Un point sur les besoins financiers a été fait, et il se décompose comme suit :

1. Alimentation ( à l'occasion des sorties)	100 €
2. Restauration	70 €
3. Dépenses imprévues (ex : médecin ou pharmacien)	60 €
4. Forfait éducatif ou sorties	70 €
5. Carburant	100 €
6. Camping	100 €
Soit un total de	500 €

Ces explications entendues, le Conseil Municipal accepte la création d'une régie d'avance pour le C.L.S.H. d'un montant de 500€

Mme le Maire est chargée de nommer un régisseur et un régisseur suppléant parmi l'équipe d'encadrement des enfants et des jeunes.



## • en date du 27 juillet 2003

### Présents

Guillemette ALQUIER, *Maire*,  
Annie DEVOUGE-BOYER,  
Irène PITOU,  
Gilles AULOY,  
Jacques CALMEJANE,  
Jean-Pierre LECOQ,

François LEHALLEUR,  
Pierre LEMERCIER,  
Christian LORDI,  
Charles PORRONE,  
Jean-Luc THOMAS,  
Alain TRÉGLOS.

### Absents

Evelyne LAINE, Christian CHOMIENNE, Thierry VARNIÈRE.

### Secrétaire de séance

Annie DEVOUGE-BOYER.

### ■ Aménagement d'un trottoir – Grande Rue

Un arasement des talus avait été fait le long de la Départementale, avant les fortes pluies d'orage du mois de juillet. La concomitance des deux a provoqué le déchaussement du talus en amont des habitations situées avant la sortie d'agglomération, côté Les Andelys.

De ce fait, une propriété riveraine a eu son jardin inondé. Les services de la D.D.E. ont été contactés pour voir comment y remédier, de façon à ce que cela ne se reproduise pas.

La mise en place d'un trottoir a été préconisée par la D.D.E. Le montant des travaux est estimé à 10.374 €H.T. Ces travaux sont subventionnables au titre de la Dotation Globale d'Equipeement à raison de 40 % du coût des travaux H.T.

Le Conseil Municipal met en doute l'efficacité des travaux, et demande une étude complémentaire pour consolider le talus et faire le nécessaire pour qu'il soit enraciné. Dans ce cas les eaux pluviales ne passeraient plus. Des travaux vont être programmés dans ce sens.

Le Conseil Municipal ne donne pour l'instant pas suite à l'option pour la demande de subvention pour la bordure de la route.

### ■ Régie Centre de Loisirs

Lors du conseil du 30 juin, il a été décidé de créer une régie d'avance pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement d'un montant total de 500 € pour les postes suivants :

1. Alimentation
2. Restauration
3. Dépenses imprévues (ex : médecin ou pharmacien)
4. Forfait éducatif
5. Carburant
6. Camping

Lors de l'énumération des dépenses couvertes par la régie, un montant par dépense avait été défini. Ce système de fonctionnement étant trop rigide, le Conseil Municipal donne une régie globale de 500 € à charge pour le régisseur de répartir les dépenses à l'intérieur de ces postes suivant les besoins du fonctionnement du centre.

D'autre part, cette régie a été définie pour les sorties. Le Conseil Municipal donne également son accord pour que la régie puisse servir à acheter du petit matériel éducatif qui ne peut pas être payé par mandat administratif, vu la modicité de la somme. L'arrêté de régie sera modifié par Mme le Maire en ce sens.

### ■ Rémunération des Moniteurs sans BAFA

Une animatrice sans BAFA a été embauchée quelques jours au mois de juillet pour dépanner lors d'un surcroît d'effectif, mais la

rémunération journalière n'a pas été fixée par le Conseil pour ce cas.

Le Conseil Municipal fixe la rémunération journalière pour un animateur sans BAFA à la somme de 30 €

D'autre part, certains moniteurs ont également effectué des nuits lors des déplacements pour le camping. Mr LORDI propose un complément de rémunération de 10 € par nuit de camping. Ce principe est adopté par le Conseil Municipal.

### ■ QUESTIONS DIVERSES

#### □ Local pompiers

Les locaux mis à la disposition du Département pour les services d'incendie et de secours seront récupérés par la commune à compter du 1<sup>er</sup> septembre, suite à la dissolution de C.P.I. de Port-Mort, par manque d'effectif.

Une des alvéoles sera destinée à servir de locaux pour les ouvriers d'entretien. Il est décidé de la placer sous alarme.

#### □ Réhabilitation du presbytère – appel d'offres pour le lot couverture

L'ouverture des plis a eu lieu. L'analyse des offres est toujours en cours puisque nous sommes dans l'attente d'une précision complémentaire d'une entreprise, qui doit nous parvenir début de semaine prochaine.

## • en date du 10 septembre 2003

### Présents

Guillemette ALQUIER, *Maire*,  
Annie DEVOUGE-BOYER,  
Irène PITOU,  
Gilles AULOY,  
Christian CHOMIENNE,

Jean-Pierre LECOQ,  
François LEHALLEUR,  
Christian LORDI,  
Thierry VARNIÈRE,  
Jean-Luc THOMAS,  
Alain TRÉGLOS.

### Absents

Evelyne LAINE, Jacques CALMEJANE, Pierre LEMERCIER, Charles PORRONE.

### Secrétaire de séance

Gilles AULOY.

### ■ Presbytère / Mairie : passation de marché pour le lot couverture

La commission d'appel d'offre s'est réunie ce jour pour l'analyse des offres. Quatre entreprises ont répondu à cet appel. Le montant des offres se situe entre 10.200,03 € et 17.072,00 €

L'entreprise *Sellincourt* dont le montant de l'offre est de 10.200,03 € qui a répondu au cahier des charges, a été retenue par la commission.

Le Conseil Municipal charge Mme ALQUIER de signer toutes les pièces nécessaires à la passation de ce marché.

D'autre part, l'architecte a constaté qu'il faudra prévoir de changer l'emplacement du compteur E.D.F. Un devis va donc être demandé.

### ■ Virement de crédit

Un point a été fait sur la section investissement par rapport aux



• en date du 10 septembre 2003 - suite

besoins depuis le budget primitif. Des crédits sont nécessaires pour :

□ **Dépenses**

- Installation d'une alarme atelier municipal - 1.100 €
- Barrière école communale - 880 €
- Garderie périscolaire (complément électricité) - 310 €
- Logement de la poste - 3.770 €
- Porte école maternelle - 1.020 €
- Thermostat maison de village - 450 €
- Buts (cour école) - 200 €

Les buts de l'école représentent une dépense de 640 € mais seulement 200 € sont nécessaires pour alimenter le compte achat de matériel.

En ce qui concerne le logement de la poste, les compteurs d'eau et d'électricité n'avaient pas été portés au budget. Par ailleurs la toiture côté cour au dessus de la poste, s'est avérée en plus mauvais état que prévu et des travaux supplémentaires sont nécessaires.

Le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise *Piorowski* dont les montants s'élèvent à 509,12 €TTC et 2.979,45 € TTC.

□ **Recettes**

Pour le logement de la poste le montant du prêt qui avait été porté au budget est de 50.000 € Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt pour la totalité du coût des travaux, soit 55.000 €

Madame ALQUIER est chargée de négocier cet emprunt au meilleur taux, et de signer tout document nécessaire pour conclure ce prêt.

Une subvention parlementaire nous a été accordée. Elle est supérieure de 2.000 € à la somme qui était budgétisée. Le Conseil Municipal remercie Mr GILARD pour obtention de cette subvention.

Pour financer ces compléments de dépenses, le Conseil Municipal, porte les sommes de :

**Recettes**

- 1641. Emprunt + 5.000 €
- 1327. Subvention parlementaire + 2.000 €
- 021. Virement de la section fonctionnement + 730 €
- + 7.730 €**

**Dépenses**

- 2188. Alarme atelier – complément achat buts - 1.300 €
- 2313. Travaux bât. (logement poste) - 3.770 €
- 2313. Travaux bâtiment - 2.210 €
- 2315. Thermostat (Maison de Village) - 450 €
- 7.730 €**

■ **S.I.E.G.E.\***

□ **Travaux éclairage public 2004**

De façon à prévoir les travaux pour l'année 2004, le syndicat d'Electricité demande dès maintenant la liste des travaux souhaités par les communes pour les renforcements de réseaux et l'éclairage public.

Le Conseil Municipal demande l'inscription de la 2<sup>ème</sup> tranche de la remise en état de notre éclairage public sur la Grande Rue.

□ **Distribution en énergie gaz**

Une desserte de notre commune en gaz avait été sollicitée par le Conseil Municipal, sans avoir eu de suite favorable.

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier du syndicat, nous indiquant qu'une nouvelle consultation va être organisée sur plusieurs communes, et nous demandant si nous maintenons toujours notre demande de façon à inclure notre commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient sa demande et décide de faire une réponse dans ce sens au S.I.E.G.E..

■ **Mise en sécurité escalier chaufferie/ école et sous-sol mairie**

De façon à séparer de la cour de l'école, l'accès à la chaufferie et au sous-sol de la mairie, la commission des travaux prévoit d'installer une clôture. Le Conseil Municipal en donne son accord de principe. Le tracé exact de la clôture ainsi qu'un chiffrage des travaux seront établis par la commission des travaux.

\* *Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure*

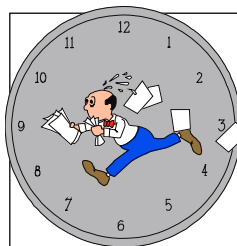
■ **QUESTIONS DIVERSES**

□ **Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort**

Suite au délibéré du Tribunal Administratif, dans le procès contre le permis délivré à l'usine *Alland & Robert*, l'ASSPM avait demandé à être dispensée du versement de 400 €, en dédommagement de frais.

Lors du dernier conseil, il avait bien été précisé que cela n'était pas du ressort de la mairie, puisque cette somme revient à notre compagnie d'assurances, qui a acquitté les honoraires de l'avocat dans le cadre de notre assurance Protection Juridique. Le Conseil Municipal n'avait donc pas donné suite à cette requête.

La mairie a cependant reçu un chèque de 400 € libellé à l'ordre de la commune. Le Conseil Municipal décide de retourner ce chèque à l'association puisque nous n'avons pas vocation à l'encaisser. L'ASSPM doit s'acquitter de cette somme auprès de M.M.A. Les Andelys.



Retard de parution de l'édition d'octobre du Journal

Comme vous le constatez, le JPM est en retard : ceci est en majeure partie du aux problèmes techniques que j'ai rencontré avec mon matériel informatique (perte de données et défaillances logicielles suite à une méchante infection virale). Tout étant aujourd'hui rentré dans l'ordre, la prochaine édition paraîtra en temps et en heure, et le site Internet va pouvoir être actualisé. Merci d'avance pour votre compréhension.

■ **ALAIN CLERFEUILLE**



## Impôts locaux : Quelques explications

Comme l'automne arrive, les feuilles tombent, mais pas toujours celles que l'on désire... Bref c'est le temps des impôts fonciers et de la taxe d'habitation. L'adhésion à la Communauté de Communes de Andelys et de ses Environs ayant amené quelques modifications de présentation sur nos feuilles d'impôts, nous avons jugé bon de répondre à certaines interrogations.

Prenons par exemple **la taxe d'habitation** : les calculs sur la feuille se décomposent de la façon suivant :

- **Valeur locative** : Elle est calculée d'après les caractéristiques de votre habitation et de ses dépendances au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition. Elle est actualisée et revalorisée en fonction de l'évolution des loyers, selon un coefficient voté annuellement par le parlement dans la loi de finance.
- **Abattement** : Sauf cas particulier, le taux d'abattement est fixé à 10% pour chacune des deux premières personnes à charge, puis à 15% par personne à charge supplémentaire. (*En cas de départ du foyer d'une personne à charge, vos impôts peuvent donc augmenter sans une élévation de la fiscalité locale. A contrario, en cas de naissance, les impôts peuvent diminuer.*)
- **Base nette d'imposition** : Valeur locative moins abattements.
- **Taux d'imposition** : Taux votés par chaque collectivité.

Regardons une feuille d'imposition d'un contribuable Port-Mortais ( avec 3 enfants à charge ) :

Valeur locative : 2144 €  
Abattement 2 personnes :  
10% x 2 - 440 €  
Abattement 1 personne :  
15% x 1 - 330 €

Base nette d'imposition : 1374 €

	Commune	Syndicat	Département	Taxe équipement
Taux d'imposition 2003	8,73 %	0 %	5,88 %	0,0425 %
Cotisations 2003	120 €	0 €	81 €	1 €
Taux d'imposition 2002	7,27 %	1,46 %	5,65 %	0,0441 %
Cotisations 2002	99 €	20 €	77 €	1 €
Variation de valeurs	+ 21 €	- 20 €	+ 4 €	0 €
Variation en %	+21,21 %	- 100 %	+5,19 %	0 %

En réalité la colonne du syndicat a été intégrée dans celle de la commune 7,27% + 1,46% = 8,73%, le Conseil Municipal ayant décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition, ceux-ci sont restés inchangés.

La fusion des deux colonnes donne donc en présentation :

Base nette d'imposition : 1374 €

	Commune	Département	Taxe équipement
Taux d'imposition 2003	8,73 %	5,88 %	0,0425 %
Cotisations 2003	120 €	81 €	1 €
Taux d'imposition 2002	8,73 %	5,65 %	0,0441 %
Cotisations 2002	119 €	77 €	1 €
Variation de valeurs	+ 1 €	+ 4 €	0 €
Variation en %	+ 0,84 %	+ 5,19 %	0 %

Viennent s'ajouter à ces sommes les frais de gestion pour la perception de 11 €

Au total cette famille paye en taxe d'habitation **pour l'année 2003, la somme de 213 € au lieu de 206 € en 2002**, soit une **augmentation de 3,39 %**, répartie ainsi :

- 1 € pour la commune,
- 4 € pour le département,
- 2 € pour les frais de gestion de la fiscalité locale.

■ CHRISTIAN LORDI



Et, toujours à votre service...

## ■ Boucherie-Charcuterie

Michel & Evelyne LUCET • 118, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 60 50  
 Ouvert du Mardi au Samedi : 8h00-20h00  
 Dimanche : 8h00-13h00.

## ■ Boulangerie

Annick & Bruno HORATH • 77, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 60 63  
 Ouvert du Mardi au Samedi : 7h30-13h45 • 16h00-19h30  
 Dimanche : 7h30-19h00.

## ■ Café-Bar-Tabac • Café de la Mairie Le Royal

Jean-Yves & Christine LE BIGOT • 104, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 60 22  
 Ouvert du Lundi au Vendredi : 7h00-20h00  
 Samedi : 7h00-13h00.  
 Dépôt de pain le Lundi.

## ■ Coiffure à domicile

Estelle LEFRANÇOIS • 96, Grande Rue  
 tél. : 06 70 61 21 87  
 Murielle DI VALENTIN • 101, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 07 78

## ■ Électricien

Franck PLAQUET • 21, Rue de la Mi-Voie  
 tél./fax. : 02 32 52 22 98 • mob. : 06 83 12 32 92

## ■ Industrie

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande Rue  
 tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60  
 e-mail : allangum@allandetrobert.fr  
 site Internet : <http://www.allandetrobert.fr>

## ■ Infirmière

Dominique BROHAN • Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 58 72

## ■ Maçonnerie – Couverture

Patrick PIORKOWSKY • 6, Rue Haguerite  
 tél. : 02 32 52 61 34 • mob : 06 08 26 95 71  
 R.C.T.B. • 98, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 69 55

## ■ Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, Rue de la Mi-Voie  
 tél. : 02 32 52 61 57

## ■ Pension – Éducation canine • Élevage des Chevaloupsgreg

Véronique VALY • Route de Vernon  
 tél. : 02 32 52 60 70 • mob. : 06 08 17 57 16  
 e-mail : [info@chevaloupsgreg.com](mailto:info@chevaloupsgreg.com)  
 site Internet : <http://www.chevaloupsgreg.com>

## ■ Plombier – Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 63 30

## ■ Restaurant • Auberge des Pêcheurs

Michel & Marie-Claire POEZEVARA • 122, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27  
 Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

## ■ Transport

Joël TROADEC • 15, Rue Bourgoult  
 tél. : 02 32 77 44 34

## ■ Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux

CHAPELLE – SOTRAGECI • 69, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 61 09

## ■ Travaux publics

François PETITPAS • 22 bis, Rue de la Mi-Voie  
 tél. : 02 32 52 86 07 • mob : 06 07 02 35 63

## ■ Webmestre – P.A.O.

Alapaho • Alain CLERFEUILLE • 9, Rue de Châteauneuf  
 tél. : 02 32 52 64 25  
 e-mail : [aclerfeuille@foxprod.com](mailto:aclerfeuille@foxprod.com)  
 site Internet : <http://www.foxprod.com>

Solutions du numéro précédent

	D		B	A		T	U	E		D	I	E	S	E		
G	I	G	A	N	T	E	S	Q	U	E		P	E	T		
	A		L	E	E		N	U		L	I	A	N	E		
A	B	R	I			D	E	I	F	I	E	R		R		
C	O	U	V	E		R	E	T	I	E	N	S		N		
	L		E	T	N	A		A		R	A		D	U		
T	I	A	R	E		S		B	R			N	E	E		
	Q		N			U	T	I	L	E	S		A	M		
O	U	I	E			T	I	B	E	T	A	I	N	E		
M	E	S	S	E		Q	E		A		F	A	O	N		
I		O				G	O	U	R	A	M	I		R	U	T
S	A	C				O		E	I	D	E	R	S		B	
S	H	E	R	I	F			Q	U	E	R	E	L	L	E	
I	U	L	E	S			N	U	L		E	T		I	R	
O	R	E				T	R	I	E	E		E		T	E	R
N	I	S				E	N	D		S	A	L	I	E	R	E

Mots fléchés n° 0001

▲ **Erratum** : la définition aurait du lire « Possèdent ». C'est le problème avec les *verbifléchistes* amateurs... ;-)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	R	E	T	R	A	I	T	E	S
II	E	T	R	O	N		O	S	A
III	F	A	I	N	E	A	N	T	S
IV	O	T	A	G	E	S		I	S
V	R		S	E		E	L	M	E
VI	M	E		U	N		O	E	
VII	E	N	T	R	A	I	D	E	R
VIII	S	T	O			C	E		E
IX		A	N	T	O	I	N	E	

Mots croisés n° 0025



A notre bon voisinage...

Nous sommes désolés du désagrément causé lors d'une livraison de bois un samedi matin de bonne heure. Ayant subi malgré nous les aléas du planning du fournisseur, nous tenons à nous excuser pour cette nuisance au caractère tout à fait exceptionnel.

■ FAMILLE DARRY

## ■ Mairie

73, Grande Rue  
 02 32 52 61 46

## ■ Horaires d'ouverture

Lundi : 08h30-12h30  
 Mercredi : 09h00-12h00  
 Jeudi : 15h00-20h00  
 Samedi : 09h00-12h00

## ■ Bureau de Poste

83, Grande Rue  
 02 32 52 07 42

## ■ Horaires d'ouverture

du Lundi au Vendredi :  
 14h20-15h30  
 **Levés**  
 Lundi au Vendredi : 15h30  
 Samedi : 10h00

## Le Journal de Port-Mort

Périodique communal trimestriel édité et imprimé par la Commission Communication du Conseil Municipal de Port-Mort (27 Eure)

**Vice-président Commission Communication** : Charles PORRONE

**Directeur de publication** : Guillemette ALQUIER

**Directeur de rédaction** : Christian LORDI

**Maquette** : Alain CLERFEUILLE

**Dépôt légal** : 4<sup>ème</sup> trimestre 2003

**Site Internet** : <http://www.port-mort.com>

**E-mail** : [infos@port-mort.com](mailto:infos@port-mort.com)